

RAPPORT N° 300 24 octobre 2006
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
**sur le postulat N° 270.05 Nicolas Bürgisser/
 Jean-Pierre Dorand concernant l'intégration
 du sport en branche principale dans les voies
 d'études de Bachelor et de Master à l'Institut du
 sport de l'Université de Fribourg**

1. INTRODUCTION

Par postulat déposé et développé le 3 février 2005 (*BGC* p. 204), les députés Nicolas Bürgisser et Jean-Pierre Dorand relèvent l'intérêt que la formation des enseignants et enseignantes de sport pourrait représenter pour l'Université de Fribourg.

Ils rappellent que la conception générale concernant la formation des enseignants et enseignantes d'éducation physique et de sport, adoptée par le Conseiller fédéral Samuel Schmid en février 2003, préconise l'intégration du sport en tant que branche principale dans la formation universitaire des enseignants des degrés secondaires I et II, intégration à réaliser jusqu'à la fin de l'année académique 2004/05.

Etant donné, d'une part, l'existence à l'Université de Fribourg d'un Institut du sport et, d'autre part, la décision de garder la formation des enseignants et enseignantes pour les degrés secondaire I et II au sein de l'Université, celle-ci semble prédestinée à intégrer le sport en tant que branche principale au niveau des études de Bachelor et de Master. Ainsi, l'Institut du sport, en collaboration avec l'Institut de pédagogie, pourrait constituer un centre de compétences pour la formation des enseignants et enseignantes de sport.

Dans sa réponse du 20 juin 2005, le Conseil d'Etat a rappelé la double mission de l'Institut du sport de l'Université de Fribourg: celle de formation, d'une part, et celle d'organisation des activités et de gestion des infrastructures sportives, d'autre part.

La situation en ce qui concerne la formation en sport qui fait l'objet de la question des députés a ensuite été présentée. A cet égard l'Institut du sport se trouve effectivement dans une situation particulière, n'étant pas intégré dans aucune faculté et ne bénéficiant pas d'un statut académique. Ainsi, la branche «l'éducation physique et le sport» qui est déjà proposée parmi les branches enseignables qui peuvent être choisies pour l'obtention du DAES I, est offerte par la Faculté des lettres et par la Faculté des sciences.

Une filière d'étude tel un Bachelor en sciences du sport et de la motricité nécessite un ancrage académique de l'unité qui l'offre. Ainsi, le Conseil d'Etat a informé que, suite au projet qui lui a été soumis en avril 2005, le Rectorat avait mandaté la Faculté des sciences pour étudier la faisabilité d'intégration de l'unité «Etudes et Formation» de l'Institut du sport au sein de cette faculté.

Le Conseil d'Etat s'est alors engagé à présenter au Grand Conseil les résultats de l'étude de faisabilité de la Faculté des sciences et la détermination du Rectorat.

Le 11 octobre 2005, le Grand Conseil a voté la prise en considération du postulat.

2. ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

Situation initiale

- Une branche sport est offerte depuis longtemps aux étudiants du diplôme d'enseignement au secondaire I par l'Institut du sport, rattaché au Rectorat.
- Le Bachelor of Science (BScSI) et le Bachelor of Arts (BA_SI), complétés par une formation pédagogique (Master of Arts), en vue de l'obtention du diplôme d'aptitudes à l'enseignement au secondaire I (DAES I) deviennent des titres universitaires, au même niveau que les autres Bachelors.
- L'offre d'un tel Bachelor, menant à l'obtention d'un grade académique, doit être rattachée à une Faculté, car seule celle-ci est habilitée à «offrir des programmes d'enseignement et de veiller à la qualité de l'enseignement...» (art. 78, al. 1, let b des Statuts de l'Université).
- Le sport étant devenu une branche d'études universitaires, la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) l'a reconnue comme branche d'enseignement au même titre que les autres. Dès lors, il devient attractif pour l'Université de Fribourg d'offrir une branche complémentaire pour les étudiants qui visent l'obtention d'un DAES II.
- Le choix de la Faculté des sciences est justifié par les liens qui existent déjà (cours d'anatomie, physiologie, etc.). Ce choix n'est pas contesté par les autres facultés.
- Depuis l'automne 2004, la Faculté des sciences a inclus dans son offre, à titre de projet pilote, une branche complémentaire (30 ou 60 crédits ECTS) dans le domaine du sport et motricité. Cette offre a été bien accueillie par les étudiants.

Projet d'une voie d'études bachelor/master en «Sciences du sport et de la motricité»

Les buts visés par le projet sont les suivants:

- Offrir des études en sport comme branche principale à l'Université de Fribourg, sanctionnées par un *Bachelor of Science en Sciences du sport et de la motricité (BSc-SSM)*.
- Garantir aux futurs titulaires d'un BSc-SSM la possibilité de poursuivre leurs formations universitaires dans la voie d'études conduisant à des Master spécialisés dans les domaines de la santé et de la performance, organisés par les autres universités.
- Offrir une filière orientée vers l'enseignement du sport au niveau du secondaire II.
- Assurer un ancrage académique à cette voie d'études.

BSc-SSM branche principale

Selon le modèle dominant en Faculté des sciences – et dans les autres facultés également – la branche principale (domaine I) comporte 120 crédits ECTS. Ainsi, la structure générale d'une branche principale en SSM serait la suivante:

Formation scientifique	60 ECTS
Biologie et physique (propédeutique)	12
Bases physiologiques	06
Physiologie et principes d'entraînement	07
Nutrition et diététique	03
Neurophysiologie et contrôle moteur	07
Anatomie descriptive	03
Biomécanique du mouvement	08
Psychologie du sport	04
Sociologie du sport	03
Expression et communication par le mouvement	03
Traumatologie et prévention en sport	04
Formation pratique et méthodologique	60 ECTS
Activités de développement et d'entretien physique	07
Jeux	20
Expression corporelle	05
Activités gymniques et athlétiques	15
Sports d'eau	06
Sports de neige	07

Actuellement, la plupart des cours prévus existent, soit pour la formation en sports des BScSI et BA_SI ainsi que les branches complémentaires, soit pour d'autres Bachelors de la Faculté des sciences. Seuls 6 crédits (en biomécanique) sont nouveaux et nécessiteraient un financement additionnel.

BSc-SSM branches complémentaires

Selon la déclaration de Bologne, un Bachelor doit répondre au principe de mobilité verticale et horizontale. L'étudiant en SSM devrait donc pouvoir faire le choix d'une branche complémentaire qui orientera sa carrière professionnelle soit vers l'enseignement du sport, soit vers les domaines de la santé, de la recherche ou de la performance sportive.

Le concept envisagé offre des formations qui sont compatibles avec une admission sans restriction à la plupart des Masters en sport existant ou actuellement en préparation en Suisse.

C'est pourquoi le projet élaboré propose deux branches complémentaires spécifiques (BCo) de 30 ECTS chacune.

BCo I: Sciences naturelles

- Renforcement des bases scientifiques, dans une perspective de recherche (mathématiques, informatique, chimie, biologie, biochimie) [31 ECTS]

BCo II: Sciences naturelles et sport

- Renforcement des bases scientifiques orientées sport (physique pour médecins, histologie, physiologie, neurosciences, entraînement cardiovasculaire) [15 ECTS]
- Renforcements à choix selon l'option de master choisie [15 ECTS]

Enseignement existant et à créer

La plupart des unités d'enseignement (UE) de la branche principale et des deux branches complémentaires (BCo) existent déjà à l'Université de Fribourg.

Partie	UE existantes	UE à créer
Branche principale (domaine I) 120 ECTS	Faculté des sciences (26 ECTS)	Biomécanique (6 ECTS)
	Charges de cours existantes (12 ECTS) Institut du sport (76 ECTS)	
BCo I 30 ECTS	Faculté des sciences (31 ECTS)	
BCo II 30 ECTS	Faculté des sciences (18 ECTS)	Neurosciences (2 ECTS) Entraînement cardiovasculaire (3 ECTS, charge de cours) Nutrition avancée (3 ECTS)
	Institut du sport (4 ECTS)	
	Faculté des SES (offre 54 ECTS) VMI (offre 10 ECTS)	

Développements ultérieurs à examiner

L'élaboration d'une filière de formation en sports conduisant à l'enseignement au niveau secondaire II est parfaitement possible en théorie. Les enseignements existent et l'offre est suffisante pour éventuellement laisser des choix ouverts. Cependant, un certain nombre d'incertitudes subsistent, qu'il s'agira de clarifier en temps voulu; une coordination avec la Commission interfacultaire pour la formation des enseignant-e-s et avec le Service de la formation des maîtres est encore nécessaire avant d'établir un projet définitif.

Rattachement facultaire

Pour mener à bien la réalisation de l'offre du BSc-SSM, un ancrage au sein de la Faculté des sciences de l'unité «Etudes et formation» de l'Institut du sport est nécessaire, selon des modalités encore à définir. Ce développement est soumis aux conditions suivantes:

1. Considérant la double mission de recherche et d'enseignement des universités, le développement d'un nouveau domaine de formation ne peut être envisagé sans la création d'un poste de professeur associé, ayant un profil lui permettant d'assurer l'enseignement dans le domaine de la Biomécanique et dans d'autres sciences d'appui, telles que la physiologie, la neurophysiologie ou la morphologie. Ce poste de professeur associé, ainsi que le groupe de recherche qu'il dirigerait, devrait être créé à partir de nouveaux moyens mis à disposition par le Rectorat pour cette nouvelle filière d'étude en sport.
2. L'unité «Etudes et formation» de l'Institut du sport pourrait être intégrée, selon des modalités à définir, dans le Département de médecine avec lequel s'établit l'essentiel de ses interactions en 2^e année (morphologie, physiologie). Le futur professeur associé assurerait les liens nécessaires entre l'Institut du sport et le Conseil de Faculté.
3. La Direction de l'unité «Etudes et formation» et la coordination nécessaire avec l'Institut du sport devraient être assurées par le professeur associé.
4. L'offre de cette nouvelle filière d'études par la Faculté des sciences implique une modification de son Règlement BSc/MSc du 2 février 2004, dans lequel le BSc-SSM doit être ajouté.

En ce qui concerne la question des locaux, ceux-ci seront trouvés sur le campus du Plateau de Pérolles.

Conclusions de l'étude

Les principaux arguments plaçant en faveur de l'élargissement de l'offre de formation de l'Université de Fribourg par l'introduction d'une filière de bachelors en sciences de la motricité, ainsi que des branches complémentaires qui lui sont affiliées sont les suivantes:

- L'élargissement de l'offre de formation au sport augmentera l'attractivité des autres filières qui offrent le choix d'une branche complémentaire.
- Le plus grand nombre d'étudiants intéressés se situent en Faculté des sciences.
- Il existe déjà des habitudes de collaboration entre l'Institut du sport et la Faculté des sciences.
- L'élargissement de l'offre de formation de la Faculté des sciences contribuera à sa consolidation.
- Le développement des sports en Faculté des sciences ouvre de nombreuses perspectives de collaboration dans la recherche et dans l'enseignement, non seulement avec les autres disciplines des sciences, mais également avec d'autres Facultés (Management, Psychologie, Pédagogie du travail, etc.). Au niveau de l'enseignement, des synergies sont encore à exploiter avec le futur BSc en sciences biomédicales.

3. DÉTERMINATION DU RECTORAT

En sa séance du 22 novembre 2005, le Rectorat a confirmé la conclusion de l'étude de faisabilité déposée par la Faculté des sciences, à savoir que l'intégration des sports au sein de la faculté et l'offre d'une filière Bachelor en ce domaine nécessiterait la création d'un poste de professeur. A ce titre, le Rectorat a relevé que lorsque les capacités d'enseignement et de recherche existent déjà et qu'un grand nombre d'étudiants pourraient être attirés, comme par exemple dans le domaine des sciences du sport, il convient de créer un enseignement en conséquence. Il conviendrait alors de renforcer ce domaine en prévoyant la création d'un poste de professeur dans le domaine des sciences du sport et de la motricité.

Toutefois, la création d'un tel poste et, son corollaire, de l'unité d'enseignement et de recherche ne pourrait se faire que dans le cadre de la planification universitaire 2008–2011, actuellement en voie d'élaboration. Ainsi, le lancement de la nouvelle voie d'études ne pourra pas être envisagé à la rentrée universitaire 2006/07, mais dépend des décisions relatives à la planification 2008–2011.

Entre-temps, le Rectorat a chargé l'Institut du sport et la Faculté des sciences de poursuivre la réflexion en ce qui concerne, d'une part, les modalités de partage des compétences et des tâches entre l'Institut du sport et la Faculté des sciences et, d'autre part, les bases nécessaires pour l'éventuelle introduction d'un test de capacités physique et motrice.

4. CONCLUSION

Une nouvelle offre de formation à titre de branche principale dans le domaine du sport et de la motricité nécessite qu'une unité académique d'enseignement et de recherche

y dédiée existe et qu'elle soit attachée à une faculté. L'étude de faisabilité a démontré l'intérêt de la Faculté des sciences pour cette filière d'études et la possibilité de créer une unité académique au sein du Département de médecine. Toutefois, elle devrait être dirigée par un professeur, ce qui nécessite la création d'un nouveau poste et la mise à disposition de moyens correspondants.

Le Rectorat a prévu ce poste dans le cadre de sa stratégie 2008–2011. Toutefois, la réalisation de l'ensemble de cette stratégie nécessiterait des moyens supplémentaires de la part de l'Etat de Fribourg qui dépassent les capacités financières du canton. Ainsi, le Conseil d'Etat a fixé un cadre à l'intérieur duquel l'Université doit à présent établir sa planification pluriannuelle pour les années 2008–2011. Elle devra donc dégager des priorités par rapport aux objectifs stratégiques annoncés et reconsidérer les différents projets annoncés. C'est dans ce cadre que la création d'un Bachelor en sciences du sport et de la motricité devra être réexaminée.

La création d'une nouvelle unité académique au sein de la Faculté des sciences doit par ailleurs être considérée en lien avec le mandat donné par la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg et le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne à leur Rectorat et qui porte sur l'étude des différents scénarios de rapprochement entre leurs Facultés de sciences et de médecine (cf. réponse à la question N° 912.05 Marie-Thérèse Weber-Gobet). Le rapport final de ce mandat étant prévu pour la fin 2006, les décisions y relatives ne seront prises qu'en 2007.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.

24. Oktober 2006

BERICHT Nr. 300
des Staatsrats an den Grossen Rat
**zum Postulat Nr. 270.05 Nicolas Bürgisser/
 Jean-Pierre Dorand betreffend Sport neu als
 Hauptfach (Bachelor- und Master-Studium)**
**integriert als Lehrgang am Institut für
 Sport der Universität Freiburg**

1. EINFÜHRUNG

Per Postulat, das sie am 3. Februar 2005 einreichen und begründeten (TGR S. 204) weisen die Grossräte Nicolas Bürgisser und Jean-Pierre Dorand auf das Interesse hin, das eine Sportlehrerinnen- und Sportlehrerausbildung für die Universität Freiburg darstellen könnte.

Sie erinnern daran, dass das im Februar 2003 von Bundesrat Samuel Schmid verabschiedete Rahmenkonzept für die Ausbildung der Sportlehrkräfte aller Stufen eine Integration des Sports als Hauptfach in der akademischen Ausbildung der Lehrkräfte der Sekundarstufen I und II vorsieht, die bis Ende Studienjahr 2004/05 vollzogen sein muss.

Weil an der Universität seit 1974 ein Institut für Sport besteht und aufgrund des Entscheids, die Ausbildung der Sekundarlehrkräfte I und II weiterhin an der Universität Freiburg zu belassen, scheint diese prädestiniert, den Sport als Hauptfach auf Bachelor-/Master-Ebene zu integrieren. Das Institut für Sport könnte in Zusammenarbeit